

Les subsides

d'autres membres du gouvernement l'ont déclaré, que la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont des coûts de chauffage très élevés. Mais c'est également vrai dans d'autres régions du pays où je puis vous assurer, monsieur l'Orateur, qu'il fait terriblement froid. Dites donc le contraire aux gens du nord de l'Ontario et du nord du Manitoba. Oui, les frais sont élevés dans l'Île-du-Prince-Édouard, mais je suis sûr que ceux qui vivent dans les Territoires du Nord-Ouest, par exemple, ou certaines autres régions que j'ai mentionnées seraient bien prêts à comparer leurs frais de chauffage avec ceux des Néo-Écossais.

Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a rejeté catégoriquement la suggestion que je lui ai faite d'exempter de l'impôt la subvention de \$350. Il semble maintenant probable que le gouvernement n'appuiera jamais cette proposition.

Il y a un autre aspect que j'aimerais souligner. Le montant de \$350 est censé couvrir jusqu'aux deux tiers du coût des matériaux. Les deux tiers d'un gâteau c'est, bien sûr, mieux que rien, mais nous devons garder à l'esprit qu'en raison du coût élevé des isolants et des services, il en coûte en moyenne environ \$900 par maison en prenant comme base une surface à isoler de 1,000 pieds carrés. Le gouvernement pourrait peut-être dire: bien que nous ne soyons pas prêts à rendre cette subvention déductible aux fins de l'impôt, nous allons au moins faire en sorte qu'elle couvre tout le coût de l'isolation.

Hier, le ministre nous a fourni un chiffre intéressant au comité. Sauf erreur, il a signalé que les subventions déjà versées ne représentent en moyenne que \$211 et non \$350. Il y a donc des gens qui vivent dans des maisons très modestes, et ce sont eux, je suppose, qui ont le plus besoin de cette aide. Ne pourrait-on pas accorder une somme fixe sans égard au pourcentage qu'elle représenterait par rapport au montant total des dépenses effectuées? Je ne crois pas qu'il en coûterait beaucoup plus cher à l'État. Je suis sûr que les responsables du programme admettront que la réponse n'a pas été aussi bonne que ne l'avait prévu le gouvernement. J'ai ici des chiffres qui montrent qu'au 25 novembre, 60,000 pochettes avaient été distribués alors qu'à peine plus de 5,000 demandes de subventions avaient été reçues et que seulement 2,270 chèques avaient été expédiés, pour un montant total de \$508,619. Cela n'a donc pas été un grand succès pour lequel les gens se sont bousculés, comme le pensait le gouvernement.

● (1632)

En parlant de gens qui se bousculent, je pense à autre chose. Comme la plupart d'entre nous le savent, quiconque est désireux d'obtenir un prêt pour isoler sa maison doit écrire ou téléphoner à Montréal afin de se procurer la documentation nécessaire. Nous savons également que le courrier de Sa Majesté ne va pas toujours aussi vite que nous le voudrions, mais je serais reconnaissant au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à celui des Affaires urbaines d'envoyer à chacun d'entre nous 25 ou 30 exemplaires de cette documentation. C'est une très bonne idée, à mon avis. Je retourne dans ma circonscription en voiture tous les vendredis après-midi et c'est un moyen beaucoup plus rapide pour distribuer la documentation à mes électeurs. Je pense que l'on devrait faire des bureaux régionaux de la SCHL des centres d'information, où les Canadiens...

[M. Darling.]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais le temps qui lui était imparti est écoulé. Toutefois, il pourra poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Battleford-Kindersley a la parole.

M. Cliff McIsaac (Battleford-Kindersley): Monsieur l'Orateur, je regrette sincèrement que mon honorable ami ne puisse pas terminer son exposé très intéressant cet après-midi. Quant à moi, en raison du manque de temps, j'ai l'intention de limiter mes observations afin de donner à mon collègue le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), et à un autre député d'en face la possibilité de participer à un débat qui s'est révélé à la fois des plus intéressants et très utile.

Cet après-midi, j'aimerais parler rapidement—bien que ce ne soit peut-être pas possible—de quatre points précis. Tout d'abord, les politiques fédérales de logement adoptées sous le gouvernement actuel; puis les politiques de logement qui s'appliquent plus précisément à ma province natale, la Saskatchewan; ensuite, la politique de transport urbain adoptée par le gouvernement actuel et enfin, les programmes et les mesures prises par le gouvernement, notamment le ministère des Transports, en vue de donner suite au rapport de la Commission Hall, plus précisément à ses recommandations visant à concilier l'économie de l'énergie et les besoins en matière de transport des Prairies.

Je crois me rappeler que c'est le député de Selkirk (M. Whiteway) qui au cours du débat de cet après-midi, a critiqué le gouvernement de ne pas avoir consulté les provinces. Je suis en mesure d'affirmer qu'il y a eu maintes conversations et consultations entre les fonctionnaires fédéraux et leurs homologues provinciaux et municipaux de la Saskatchewan. J'ignore si l'honorable député est au courant de ce qui se passe dans le cas du Manitoba, mais chacun des différents programmes fédéraux est appliqué conjointement.

J'ai sous la main des feuilles de renseignements sur un certain nombre de programmes. Dans le cas par exemple du programme d'amélioration de quartiers, on y trouve les critères de participation des municipalités et des quartiers. Tout cela est défini dans un accord conclu entre le gouvernement fédéral et chacun des gouvernements provinciaux participants. On peut affirmer que ces initiatives ont fait l'objet de discussions. On a même mis au point en Saskatchewan depuis 8 ou 9 ans un bon nombre de programmes d'aménagement faits sur mesure afin de satisfaire aux besoins des centres urbains de moindre importance qui étaient si souvent exclus des anciens programmes de la SCHL et du gouvernement fédéral. Je puis en témoigner personnellement, monsieur l'Orateur, grâce à mon expérience de député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Je sais aussi que les municipalités peuvent maintenant se prévaloir d'un plus grand nombre de programmes fédéraux auxquels auparavant seuls les grands centres urbains étaient admissibles. Ces programmes font actuellement l'objet de modifications pour pouvoir répondre aux besoins des villes plus petites des Prairies et du reste du Canada. On peut donc affirmer que des consultations de ce genre ont effectivement eu lieu.